



LES ATELIERS CEL A SAINT GEORGES



Avec les vacances d'automne, une nouvelle saison des ateliers CEL s'est ouverte.

Celle-ci s'organise en trois temps (automne, hiver et printemps) et offre l'occasion aux enfants du territoire de participer à des ateliers novateurs et innovants autour du sport, des arts, de la culture, de l'environnement et des sciences.

Au programme de ces dernières vacances, de la peinture, de la robotique, de l'anamorphose, mais aussi des fusées à air, de la poterie, de la bande dessinée ou encore de la cuisine, de l'impression 3D, de la zinguerie... (liste non exhaustive)

La commune déléguée de St Georges-s/Layon a accueilli deux stages, celui de mosaïque animé par Josée THIRIAU (association ABACULE) et celui de danse contemporaine animé par Christine LETERTRE (Profession Sports et Loisirs).

A la fin de la semaine, les participants au stage de mosaïque ont pu apporter chez eux leurs créations tandis que le groupe ayant assisté à la danse contemporaine a présenté aux parents, venus nombreux, leur création.

Gwendolina NANTEL

ÉDITO

L'hiver va prendre sa place et les vacances scolaires vont commencer. Le mois de décembre va tirer sa révérence dans quelques jours. Les fêtes de Noël et de la Saint Sylvestre vont animer et mettre de l'ambiance dans chaque maison.

Un petit retour sur le weekend du Relais pour la Vie. C'était la première manifestation qui rassemblait les habitants de Doué en Anjou. 24 heures où des personnes de tous les âges se sont relayées sur un parcours autour du stade Marcel Habert. Voici quelques chiffres : 109 équipes, 3500 marcheurs/coureurs, 9000 participants, 500 bénévoles, 54 associations, 63 partenaires et sponsors et 41000 euros récoltés. Cette somme servira notamment à financer des projets pour améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer sur le territoire local.

Dans cette édition, je vous propose un retour sur les ateliers CEL des vacances de la Toussaint et sur l'Arbre de Noël qui a eu lieu de 8 décembre dernier. Le Père Noël a constaté que la fréquentation fût moins importante cette année..... pourtant c'était le quarante-et-unième et le dernier !

Je rappelle à tous nos jeunes collégiens qui prennent les transports scolaires que le gilet fluorescent qu'ils ont en leur possession est obligatoire. Cette action prioritaire menée par la Région des Pays de la Loire a pour but la sécurisation de chacun d'entre eux.

L'école Ste Thérèse nous informe de leurs prochaines « Portes Ouvertes » et des différentes manifestations qui seront organisées d'ici le mois de juin 2020.

Et pour terminer, vous trouverez un article sur les prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Que va-t-il changer pour nous, habitants de St Georges faisant partis de la commune de Doué-en-Anjou ?

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en famille et/ou entre amis et vous donne rendez-vous le 12 janvier 2020 pour les Vœux de la commune déléguée de Saint Georges.

Annick BERNIER
Maire
de Saint-Georges-sur-Layon



↳ SÉCURISATION DES ÉLÈVES

La loi NOTRe a transféré la compétence des transports scolaires, autrefois gérés par les Départements, aux Régions depuis septembre 2017. Depuis, la Région des Pays de la Loire a défini un règlement et une tarification harmonisés qui sont entrés en application depuis la rentrée 2019.

La Région des Pays de la Loire a fait de la sécurité des élèves sa priorité. Ainsi, elle s'est notamment engagée à distribuer des gilets de haute visibilité à ses 150 000 usagers des transports scolaires au cours du mois de novembre. Le port de ces gilets verts est obligatoire sur le trajet entre le domicile et le point d'arrêt, dans le car et à la descente du car jusqu'à l'établissement, matin et soir.

Les élèves utilisant le réseau Aléop se verront distribuer un gilet vert fluorescent « Aléop » au sein de leur établissement scolaire à partir du mois de novembre.

Cette mesure nécessite l'engagement de toutes et tous pour faire respecter le port du gilet par les élèves. Je compte donc sur votre collaboration à nos côtés, pour la sécurité des enfants transportés.

Christelle MARANÇAIS
Présidente de la Région Pays de la Loire

↳ ÉCOLE STE THÉRÈSE



L'équipe éducative et l'équipe APEL vous informent de leurs futures manifestations :

- Le 6 mars 2020, l'école vous invite à ses « Portes Ouvertes ». Ce sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir l'école...



- Le 21 mars 2020 aura lieu le Carnaval. Pour fêter l'arrivée du printemps, les enfants revêtiront leurs plus beaux déguisements et défilent dans les rues de St Georges.



Amélie VASLIN (présidente APEL)
Virginie LIEGEOIS (chef d'établissement)

↳ ARBRE DE NOËL



Ce sont 44 enfants qui ont assisté au dernier arbre de Noël organisée par la commune déléguée de St Georges sur Layon. Suite au spectacle, le père Noël a apporté dans sa hotte un cadeau pour chaque enfant présent. Les enfants qui n'ont pas pu assister à l'arbre de Noël peuvent venir à la mairie pour retirer leur cadeau soit pendant les heures d'ouvertures soit lors de la permanence qui aura lieu le samedi 21 décembre de 10h à 12h.

Après cette date les cadeaux seront donnés à une ou plusieurs associations qui œuvrent pour les enfants et/ou au service pédiatrique du CHU d'Angers.

↳ FORMATION POUR LES AIDANTS

La Coordination Autonomie organise deux formations sur le 1er semestre 2020 à destination des aidants d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative.

La formation se déroulera sur deux jours :

A Montreuil Bellay les 23 et 30 Janvier de 9h30 à 16h30 (repas inclus et offerts) au centre social et culturel Intercommunal Roland Charrier, 139 rue d'Anjou

A Saumur les 6 et 13 Mars de 9h30 à 16h30 (repas inclus et offerts) à la résidence Ste Anne, 87 rue du pont Fouchard – Bagneux

Lors de ces deux jours, différents professionnels vous informeront sur divers sujets tels que : la maladie, l'alimentation, les bons gestes à adopter, la communication, les mesures de protection juridique, les directives anticipées, les offres du territoire ainsi que les aides financières possibles.

Inscription obligatoire auprès de la coordination Autonomie au 02.41.83.22.20.

Une prise en charge à domicile est possible pour la personne que vous aidez.

Gaëlle MAUPOINT
Coordinatrice CLIC

↳ MUNICIPALES DOUÉ-EN-ANJOU

Les dates des municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second.

Ce qui change pour la commune déléguée de St Georges sur Layon :

- Depuis le 01 janvier 2017, nous faisons partie de la commune de Doué en Anjou = commune de plus de 1000 habitants ;
- Au moment du vote, **une pièce d'identité est obligatoire** (la plupart des documents officiels avec photo) telle que : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécu avec photo, etc etc... ;
- Le conseil municipal sera constitué de 41 personnes avec la parité homme-femme ;
- Les candidats ne peuvent plus présenter une **candidature isolée**.
- Pour être comptabilisée, la liste qui est mise dans l'enveloppe, ne peut être déchirée, les noms ne peuvent pas être rayés et il n'est pas possible d'en rajouter, sinon le vote est nul.

Ce qui ne change pas pour la commune déléguée de St Georges sur Layon :

- Il y aura un bureau de vote à St Georges ;
- Les personnes qui résident sur la commune peuvent être candidates sur une liste Doué en Anjou.
- Un maire délégué sera nommé.

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront ouverts le dimanche à 8 heures et ferment à 19 heures.

Conditions de vote

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.

Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le 7 février 2020.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration.

La procuration permet à un électeur de voter malgré l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote le jour du scrutin (vacances dans un lieu éloigné du domicile, âge, handicap, travail le dimanche...). Pour ce faire, il doit désigner un mandataire qui votera en son nom.

Où s'adresser ?

Les formalités doivent être accomplies au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé (dans ce cas, un policier peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches si vous en faites la demande).

Il est conseillé d'accomplir les démarches nécessaires le plus tôt possible afin de vous assurer que votre demande soit reçue à temps par votre mairie.

Vote blanc

Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020 mais pas considéré comme suffrage exprimé.

Candidature

Le scrutin vise à élire les membres des conseils municipaux. Le nombre de conseillers municipaux à élire dépend de la taille de la commune. Il sera de **41 personnes pour la commune de Doué en Anjou (des représentants des 8 communes déléguées dont 8 conseillers communautaires)**.

Une fois élus, les conseillers municipaux élisent parmi eux le maire de la commune. Ils sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Peuvent être candidats les personnes majeures, de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE et inscrites sur les listes de leur commune ou, sauf exceptions, y payant leurs impôts locaux. Certaines professions (juges, préfets, ...) sont incompatibles avec une candidature aux élections.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme ou une femme et un homme.

Scrutin

L'élection des conseillers municipaux a lieu **au suffrage universel direct**.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les candidats peuvent également être élus dès le premier tour en cas de majorité absolue. Si aucun candidat ne parvient à l'obtenir, un second tour est organisé.

Il n'est pas possible de modifier l'ordre de présentation des listes au moment du vote. Si une liste a obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés, elle peut se maintenir au second tour. Les candidats d'une liste qui obtient au moins 5 % sans pouvoir se maintenir peuvent rejoindre une autre liste.

Une dose de proportionnelle est insérée dans le scrutin. Ainsi, la moitié des sièges est attribuée à la liste ayant réuni le plus de voix. Les sièges restants sont proportionnellement répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.



MANIFESTATIONS

Ven 3 janvier 2020 • 20h30

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Concours de belote organisé par le comité des fêtes

Sam 4 janvier 2020 • 14h00

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Concours de petits palets organisé par le comité des fêtes

Dim 12 janvier 2020 • 11h00

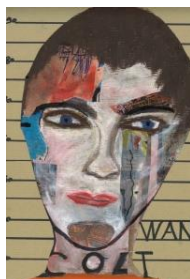
Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Vœux de la municipalité Saint Georges sur Layon

Sam 15 février 2020 •

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Messe de la paroisse

Dim 15 mars 2020 • 15h30

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
« Fly, Colton, Fly » organisé par le théâtre Philippe NOIRET - Tout public



Sam 18 avril 2020 • 12h00

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Repas des aînés

Lun 22 juin 2020 • 20h30

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Les Lundis du Jazz organisée par l'agglomération de saumur - **Les frères Bertrand**

Dim 10 mai 2020 •

Saint-Georges-sur-Layon // Cour de l'école
« Vide ta chambre » organisé par l'APEL

23 mai au 7 juin 2020 •

Saint-Georges-sur-Layon // Espace Marcel Hasquin
Salon révélation organisé par l'Association La Flamme



Conférence par Mr BROUARD



Bilan relais pour la vie



Téléthon

INFOS PRATIQUES

La mairie sera fermée du jeudi 26 décembre 2019 au 1^{er} janvier 2020.

Le livre d'Emmanuel BROUARD sur l'Histoire oubliée du Canal du Layon est en vente à la bibliothèque aux horaires d'ouverture au prix de 22 euros.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **Rayan GUIONNEAU VINATIER** né le 22 Octobre 2019
- **Agathe LANDREAU** née le 10 Novembre 2019
- **Naomie HULIN** née le 13 Novembre 2019

DÉCÈS

- **Henri FREDON** le 3 décembre 2019